

demain, avant qu'une discussion générale s'engage. On fait cette proposition à cause de l'existence d'une certaine connexion entre ces mesures législatives. Et on dit qu'il faudrait procéder ainsi à l'étape où les bills sont entre les mains des honorables députés.

J'ai discuté la chose avec les trois groupes d'en face et je crois comprendre que les députés de ces groupes approuveront l'idée. S'il en est ainsi, je voudrais pousser l'étude de la résolution jusqu'au stade où il sera possible de déposer le projet de loi qu'elle précède.

M. E.-E. PERLEY (Qu'Appelle): J'ai dit au ministre de l'Agriculture, il y a quelques jours, que puisque le Gouvernement réglait cette année la question au moyen de projets de loi et non par décrets du conseil, nous serions satisfaits si nous pouvions prendre connaissance des bills avant le débat. Ces questions s'enchaînent et toutes les mesures se rapportent plus ou moins à une même chose: la production et la vente du blé. Les deux questions sont inséparables.

Nous sommes au 5 mars et les semences commenceront dans environ un mois dans l'Ouest. Les cultivateurs veulent savoir ce qu'on exigera d'eux quant à la réduction des emblavures et ils voudraient aussi obtenir des précisions sur les prix. Si l'on suivait la procédure ordinaire et si la discussion s'engageait sur chacun de ces bills avant l'étude en comité, les délibérations sur n'importe lequel d'entre eux pourraient retarder de trois semaines environ. Pour faciliter l'adoption des mesures législatives, j'ai donc exprimé l'avis que les deux ministres devraient faire leur exposé et que l'étude ayant atteint au moins la 1re lecture, une discussion générale pourrait s'engager à ce stade.

Si la proposition est acceptée, notre groupe consentira à ce que nous procédions ainsi, j'en suis sûr. Je voudrais que chaque ministre fasse un exposé, pour éviter les redites dans le débat. On pourrait fort bien réaliser cela d'un seul coup.

M. COLDWELL: Monsieur l'Orateur, je puis dire à l'honorable représentant de Qu'Appelle que nous avons donné au ministre l'assurance que la façon de procéder qu'il a proposée nous convient. J'estime qu'elle est la meilleure.

M. BLACKMORE: Notre groupe est du même avis. Nous désirons vivement que le Gouvernement énonce sa politique dans le plus bref délai.

L'hon. M. HANSON: Est-il convenu que les deux ministres feront leur exposé aujourd'hui?

L'hon. M. GARDINER: Non, mais que nous ferons notre exposé lors de la première lecture.

L'hon. M. HANSON: S'il en est ainsi, cela me va.

M. DOUGLAS (Weyburn): Le Gouvernement est-il en mesure de nous dire quand les ministres pourront faire leur exposé? Nous acceptons volontiers cette procédure, mais le ministre doit savoir que nous recevons de toutes les régions de la Saskatchewan des lettres indiquant que la situation est assez grave et que les esprits s'échauffent. La résolution est inscrite aux *Procès-Verbaux* depuis une semaine environ. Nous voudrions surtout savoir quand le ministre du Commerce fera son exposé.

L'hon. M. GARDINER: La Chambre est saisie d'une résolution qui se trouve avancée d'une étape et au sujet de laquelle le ministre du Commerce déposera un projet de loi. Puisque la Chambre consent à une modification du texte en vue de déblayer le terrain pour demain, nous serons en mesure de présenter les exposés lundi. Si l'étude de ces résolutions peut progresser aujourd'hui et demain, les deux ministres pourront alors présenter leurs exposés lundi et nous pourrions partir de là.

L'hon. M. HANSON: Je tiens à comprendre la situation. Tous les partis semblent d'accord, et l'honorable député de Qu'Appelle est du même avis. Ce dernier désire prendre connaissance des projets de loi et entendre les explications des ministres. D'ordinaire, un ministre donne des explications en présentant son projet de résolution, et je ne vois pas pourquoi cette coutume ne serait pas suivie. D'un autre côté, si mon honorable ami de Qu'Appelle est satisfait, je le suis aussi.

L'hon. M. GARDINER: Ce que dit l'honorable député de Qu'Appelle me semble vrai. Il est difficile de discuter un sujet sans discuter l'autre en même temps. Un député devra poser des questions au sujet d'un des bills pour pouvoir se former une opinion sur les autres. On nous suggère de mettre d'abord tous les projets de loi devant les yeux des honorables députés, afin que ces derniers puissent les lire.

L'hon. M. HANSON: Et entendre les explications des ministres.

L'hon. M. GARDINER: Oui.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Vien.)

Rapport est fait du projet de résolution.